



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Commune de Noville

Biodiversité

L'État de Vaud et les communes du Haut-Lac se mobilisent contre les plantes exotiques envahissantes

La gestion des plantes exotiques envahissantes constitue un enjeu majeur en matière de préservation de la biodiversité, que ce soit à l'échelon mondial ou national. Face à la menace que représentent ces plantes pour la faune et la flore indigènes, le Département du territoire et de l'environnement (DTE) élabore une stratégie cantonale de prévention et de lutte. Cet outil visera, notamment, à harmoniser les forces de terrain, à l'image du projet actuellement en cours dans le secteur du Haut-Lac. Soutenu par le Canton et la Confédération, un groupe de travail réunissant différents acteurs a en effet été mis en place afin d'endiguer la dissémination des plantes exotiques envahissantes, dont 45 espèces ont été recensées sur le territoire vaudois.

En raison de leur capacité à s'adapter très facilement à notre environnement et à se propager de manière exponentielle, à l'image de la renouée du Japon ou du buddleia, les plantes exotiques envahissantes constituent une véritable menace pour la faune et la flore indigènes. Elles posent également d'importants problèmes à l'agriculture et à la sylviculture et peuvent nuire à la santé humaine et animale. Afin de répondre aux nombreux enjeux écologiques, économiques et sanitaires posés par ces espèces exotiques envahissantes, la Confédération s'est dotée en 2016 d'une stratégie destinée à prévenir leur apparition et limiter leur dissémination.

Élaboration d'une stratégie cantonale

Actuellement, 15 espèces sont interdites au niveau fédéral. Mais 56 plantes exotiques envahissantes sont actuellement recensées sur la liste noire et la liste d'observation en raison de leur potentiel important de dissémination et de dommages, que ce soit à la diversité écologique, à la santé humaine et/ou animale ou à l'économie. Le canton de Vaud n'est pas épargné par la propagation de ces essences, puisque 45 d'entre elles ont été recensées sur le territoire et que leur expansion se poursuit.

Inscrit dans le Programme de législation du Conseil d'État, le futur Plan d'action en faveur de la biodiversité prévoit un volet consacré aux espèces exotiques envahissantes, qu'elles soient végétales ou animales. Celui-ci se traduira par la mise en œuvre d'une stratégie cantonale visant à coordonner les mesures de prévention et de lutte sur le

territoire vaudois. L'un des axes stratégiques portera sur l'harmonisation et le regroupement des différents acteurs de terrain, à l'image des efforts actuellement entrepris dans le secteur du Haut-Lac.

Un groupe de travail actif dans le secteur du Haut-Lac

Regroupé autour des communes de Noville et de Villeneuve, un groupe de travail réunit les communes de Roche et de Rennaz, ainsi que de nombreux intervenants comme, le Syndicat des Fourches, les CFF, les services de l'État, le groupement forestier des Agittes et Romande Énergie. Ce groupe de travail agit autant dans le domaine de la sensibilisation auprès de la population et des professionnels que dans celui des mesures de lutte. Dans ce cadre, différentes techniques d'éradication, soutenues par le DTE et par l'Office fédéral de l'environnement, sont testées, notamment dans le périmètre de la réserve naturelle des Grangettes. Des essais portant sur l'usage de l'eau chaude à haute pression afin de brûler les plantes exotiques envahissantes sont entre autres menés, en parallèle à l'arrachage et la plantation d'espèces indigènes.

Les interventions menées dans le cadre de ce groupe de travail, planifiées pour l'heure jusqu'à fin 2019, sont chiffrées à 200'000 francs. Elles sont financées à hauteur de 50% par la Confédération et à 50% par le DTE.

Des fiches d'actions pour le territoire vaudois sont disponibles sur www.vd.ch à environnement à biodiversité et paysage à espèces invasives

Le centre national de données et d'informations sur la flore de Suisse est en charge du suivi des plantes exotiques envahissantes en Suisse : www.infoflora.ch/neophytes

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 31 août 2018

RENSEIGNEMENTS

DTE, Jacqueline de Quattro, conseillère d'État,

[021 316 45 14](tel:0213164514)

DTE, Direction générale de l'environnement, Catherine Strehler Perrin, cheffe de la division biodiversité et paysage,

[021 557 86 41](tel:0215578641)

président du groupe de travail de lutte contre les plantes exotiques envahissantes du Haut-Lac, Pierre-Alain Karlen, syndic de Noville,

[021 967 15 25](tel:0219671525)

TÉLÉCHARGEMENTS

[Dossier_de_presse_plantes_envahissantes_31_08_18.pdf](#)